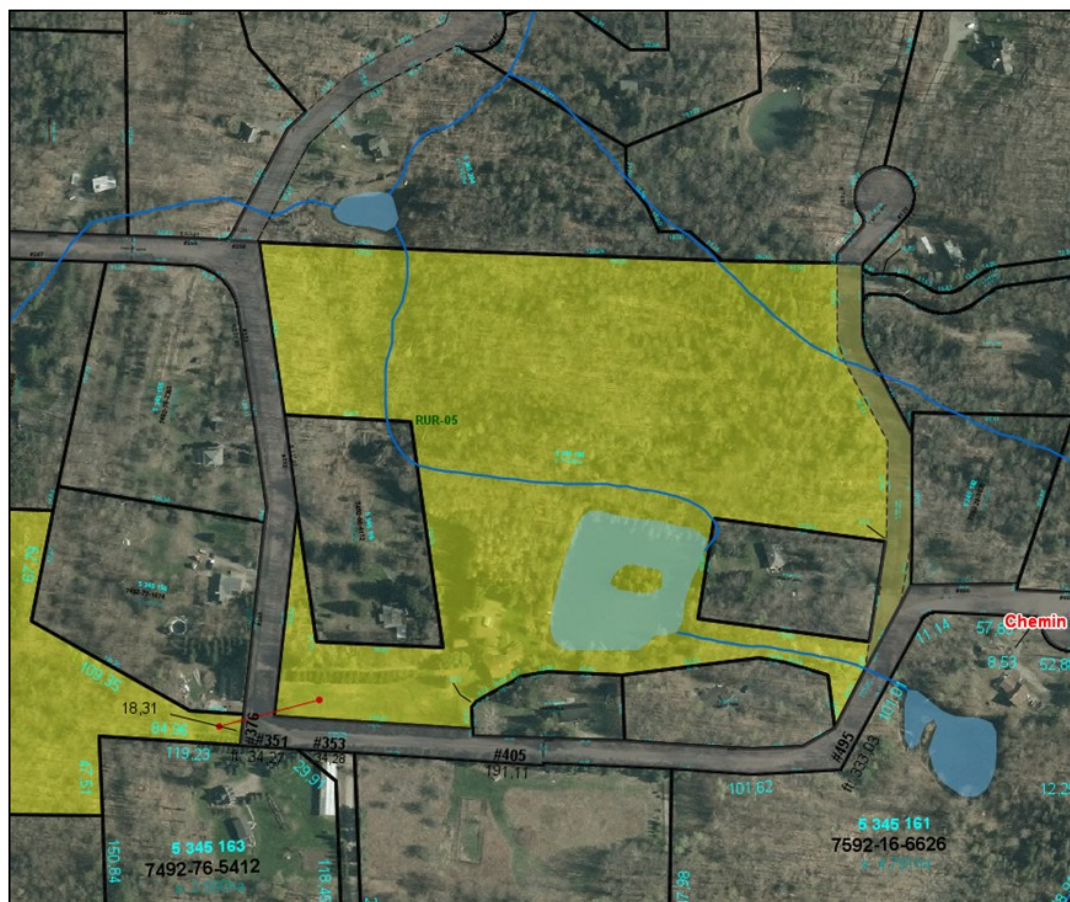


**Demande de dérogation mineure relative aux dimensions minimales d'un lot  
projeté sur le lot 5 345 186, sis au 376, chemin Darrah**



**Document accompagnant l'avis public de consultation.**

## Localisation:

Zone: **RUR-05**

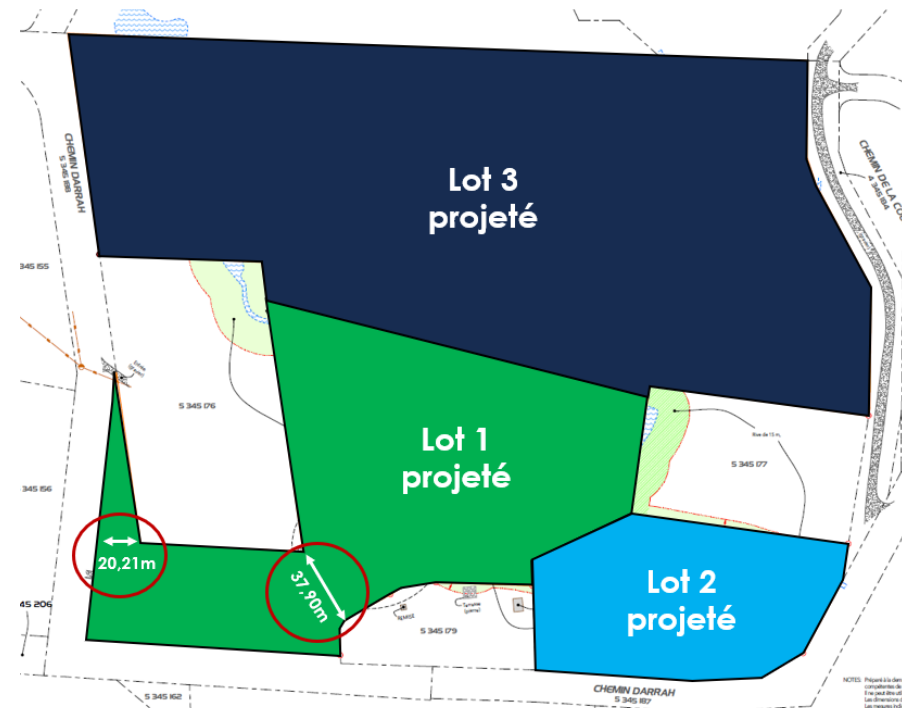
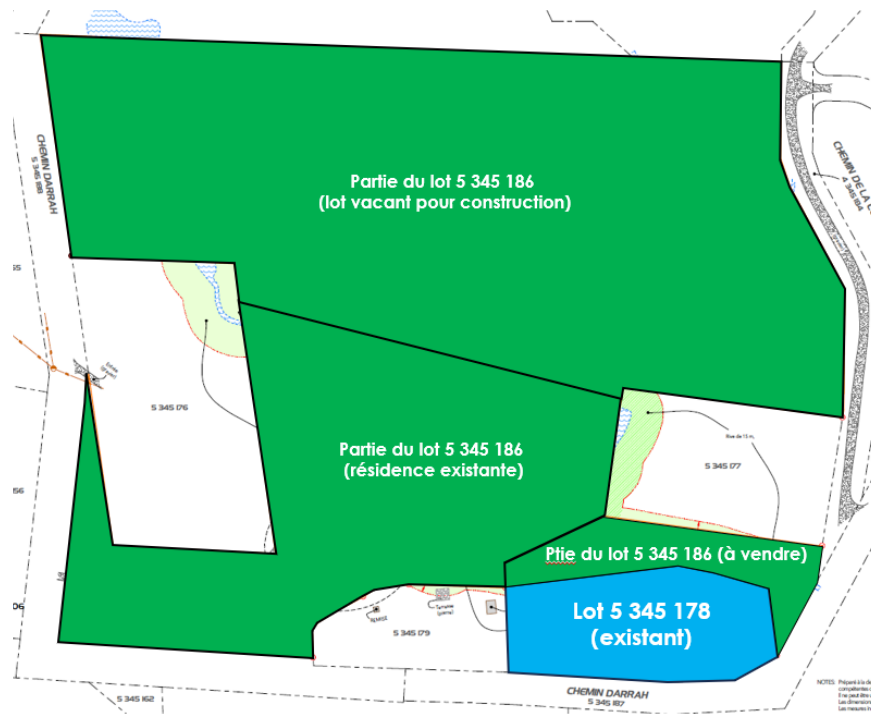
Secteur de PIIA: -

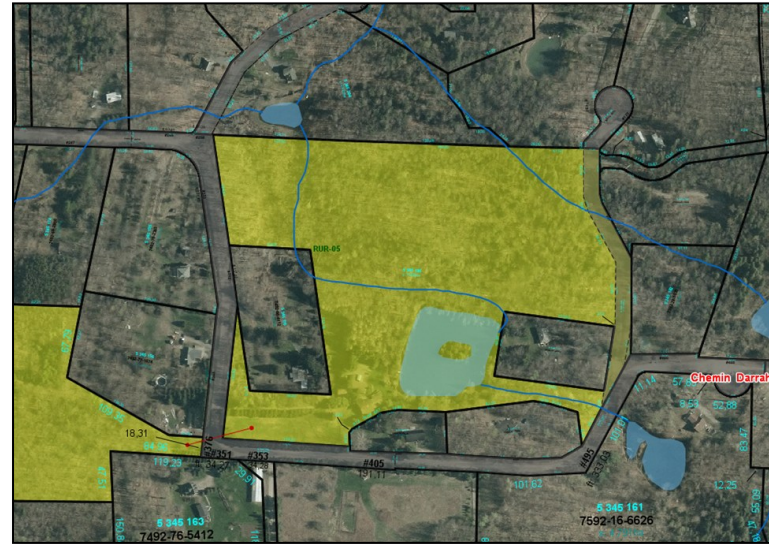
Valeur patrimoniale: -





## Nature de la demande:





**CONSIDÉRANT QUE** les principaux critères de décisions suivants doivent guider la décision d'accorder ou non une dérogation mineure :

- si l'application du règlement de zonage et de lotissement cause un préjudice sérieux au demandeur;
- si elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- si elle n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;
- si elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- si les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis;
- si son caractère est mineur;

LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RECOMMANDE AU CONSEIL :

**D'AUTORISER** la demande de dérogation mineure relative aux dimensions minimales d'un lot projeté sur le lot 5 345 186, sis au 376, chemin Darrah.